



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 17 décembre 2013

Compte rendu affiché le : 24 décembre 2013

Date de la convocation : 11 décembre 2013

Nombre de délégués : 33

En exercice : 33

Présents : 17

Votants : 17

Nombre de délégués concernés : 26

En exercice : 26

Présents : 15

Votants : 15

Présents:

CCPSG : J Y Charbonnier, Besset C, Philippon B, Tardy F, Lornage F, Boudier J P

CCFL : Séon M, Rousset L,

CCHL: Larue M F, Villard P, R Bouchut,

SEM : Guyot P

Autres communes: Piot M, Pallandre A, Laval D, Mme Bussière L, Barcet A

Secrétaire de séance : Pallandre A

Excusés : Louat R, A Philippon, Moralès P, Gonon P, Bouchut O, Rouuset E, Vincent G

N° 460 : Exercice de la compétence ANC sur les 2 communes de La Fouillouse et Andrézieux Bouthéon.

Monsieur le Président explique que lors de la modification des statuts en mars 2013 suite au départ des communes de La Fouillouse et Andrézieux Bouthéon, une délibération a été prise pour continuer d'exercer la compétence ANC sur les deux communes pour une période d'un an soit jusqu'au 31 mars 2014.

Aujourd'hui SEM sollicite le SIMA afin que le SPANC du SIMA Coise continue d'exercer cette compétence jusqu'au 31 décembre 2014 afin de transférer la compétence à la fin d'un exercice complet (année civile)

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical à 11 voix POUR et 4 CONTRE valide la poursuite de l'exercice de la compétence ANC par le SPANC sur les communes de la Fouillouse et Andrézieux Bouthéon jusqu'au 31 décembre 2014. Il est précisé qu'il n'y aura pas de nouvelle prolongation au-delà du 31 décembre 2014.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme au registre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20131217-460-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2013

Fait à Saint Galmier
Le 17 décembre 2013
Le Président
J Y Charbonnier